

**20240403-23**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES LANDES

**GRAND DAX**  
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

**L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE** et le **mercredi 03 avril à 18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **21 mars 2024**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de M. Julien DUBOIS.

Nombre de membres afférents au conseil	57	Date de la convocation : 21 mars 2024
Nombre de présents	44	
Nombre de pouvoirs	13	Date de publication : 08 avril 2024
Suffrages exprimés	57	

**Conseillers communautaires présents :**

Mme Véronique AUDOUY, M. Jean-Marie ABADIE, M. Julien DUBOIS, Mme Martine DEDIEU, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, M. Philippe CASTEL, M. Pascal LAVIGNE, M. Serge POMAREZ, Mme Gloria DORVAL, Mme Sophie IRIGOYEN, M. Jean SOUBLIN, M. Gérard LE BAIL, Mme Bérengère SABOURAULT-LASSOUQUE, M. Albert AUZEMERY, M. Philippe LAFFITTE, Mme Chantal FRAYSSE, M. Hervé DARRIGADE, Mme Caroline JAY, M. Christian CARRERE, M. Julien BAZUS, Mme Sylvie PEDUCASSE, M. Jean LAVIELLE, Mme Martine GAY, Mme Christine BEYRIS, M. André HUMEAU, Mme Catherine FAVARD, Mme Catherine RABA, M. Christian BERTHOUX, Mme Sylvie BEZIAT-RICARD, M. Pascal VILATON, M. Alain BERGERAS, M. Philippe DELMON, M. Bernard LANGOUANERE, M. Alain DUBOURDIEU, M. Thierry BOURDILLAS.

**Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :**

Mme Guylaine DUTOYA donne pouvoir à M. Christian CARRERE,  
M. Grégory RENDE donne pouvoir à M. Julien DUBOIS,  
Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE donne pouvoir à Mme Marylène HENAULT,  
M. Pascal DAGES donne pouvoir à Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON,  
M. Amine BENALIA BROUCH donne pouvoir à Mme Martine DEDIEU,  
M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Julien RELAUX,  
M. Vincent MORA donne pouvoir à Mme Martine LABARCHEDE,  
Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI donne pouvoir à M. Yves LOUME,  
M. Alain GODOT donne pouvoir à M. Julien BAZUS,  
M. Laurent LAFOURCADE donne pouvoir à Mme Catherine RABA,  
M. Henri BEDAT donne pouvoir à M. Pascal VILATON,  
Mme Corinne LAPORTE donne pouvoir à M. Alain BERGERAS,  
M. Hikmat CHAHINE donne pouvoir à M. Philippe LAFFITTE,

**Conseillers communautaires absents et excusés :**

Mme Guylaine DUTOYA, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, M. Amine BENALIA BROUCH, M. Alexis ARRAS, M. Vincent MORA, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Alain GODOT, M. Laurent LAFOURCADE, M. Henri BEDAT, Mme Corinne LAPORTE, M. Hikmat CHAHINE.

**Secrétaire de séance :** Mme Catherine RABA

**Quorum :** le quorum est atteint avec au moins 29 membres présents.

## **OBJET : PRISE DE PARTICIPATION DE LA SAS VITALANDES DANS LA SCI VITA INDUS NORTHON 2**

Monsieur le Vice-président expose,

**Vu** l'article 1524-5 du Code générale des collectivités territoriales,

**Vu** les statuts de la SATEL, société anonyme d'économie mixte,

**Considérant** que la Communauté d'Agglomération du Grand Dax est actionnaire de la SATEL et détient à ce titre un poste d'administrateur,

**Considérant** que la SATEL détient 53.125 % du capital de la SAS VITALANDES,

La SATEL accompagne le développement de la société Needle Concept, spécialisée dans les techniques médicales innovantes dans le domaine des aiguilles et notamment l'injection de produit de comblement. La SAS VITALANDES dont la SATEL est actionnaire, souhaite être actionnaire de la SCI VITA INDUS NORTHON 2 à hauteur de 51 % du capital. Cette SCI VITA INDUS NORTHON 2 louera à la société Needle Concept l'immeuble (4460 m<sup>2</sup> de surface de plancher) support de son activité qui sera édifié par la SATEL à Saint-Martin-de-Seignanx.

Le montant total des apports des associés sera de 2 960 000 euros répartis ainsi :

- 1 000 000 euros de capital
- 1 960 000 euros en comptes courants d'associés ;

Son capital sera composé ainsi :

- 51 % du capital sera détenu par la SAS VITALANDES,
- 49 % du capital sera détenu par la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

Il est proposé à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, actionnaire de la SATEL et ayant un siège d'administrateur, de bien vouloir donner son accord à la participation de la SAS VITALANDES au capital de la SCI VITA INDUS NORTHON 2.

### **APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,**

#### **LE CONSEIL A L'UNANIMITE,**

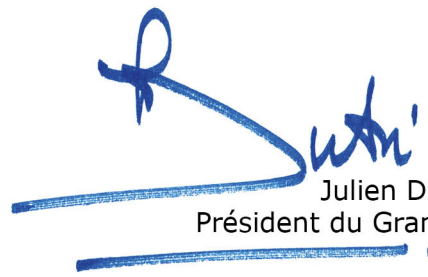
**Article 1 : APPROUVE** la prise de participation de la SAS VITALANDES dans le capital de la SCI VITA INDUS NORTHON 2 à hauteur de 51 % de son capital.

**Article 2 : AUTORISE** Philippe Castel, représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax au Conseil d'Administration de la SATEL, à voter en faveur de ce projet.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

**Article final :** Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures,  
pour copie conforme,  
Dax, 03 avril 2024**



Julien DUBOIS  
Président du Grand Dax